

Consultant juridique - inno³

- Open Source
- Communs numériques
- Innovation ouverte

Doctorant – UVSQ-Paris-Saclay

- « Les outils juridiques de valorisation économique des communs numériques »
- https://www.theses.fr/s267877

Secrétaire général – CoopCycle

- Création de communs par et pour des coopérative de livraison à vélo)
- https://coopcycle.org/fr/
- Membre de différents groupes de travail de La Coop des communs (croiser les univers des communs et de l'ESS)

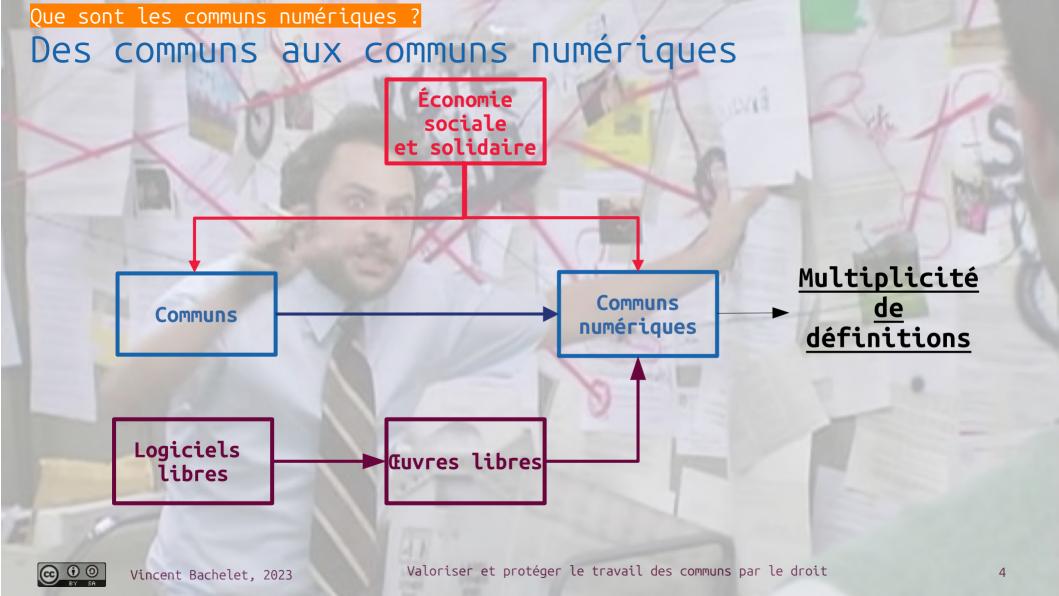
@VBchlt

in Vincent Bachelet



1

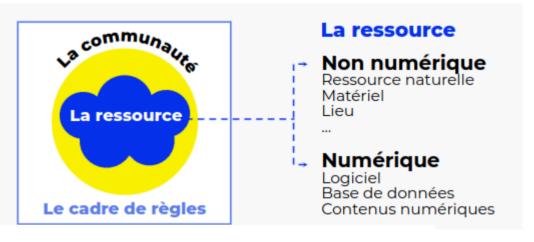
Que sont les communs numériques ?



Fonctionnement

Un triptyque « Ressource – Communauté - Gouvernance »

Un commun désigne une ressource produite et/ou entretenue collectivement par une communauté d'acteurs hétérogènes, et gouvernée par des règles édictées par la communauté, assurant le caractère collectif et partagé de la ressource.





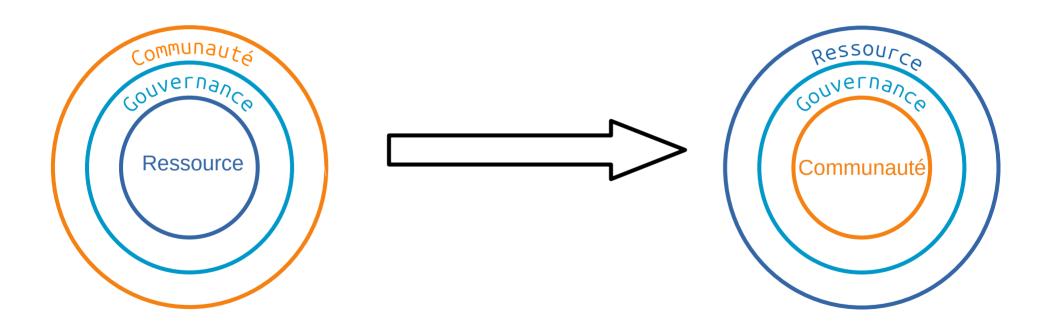
Design par Collectif Bam Textés basés sur le travail de Inno^a, de Futur Composé, du Programme Société Numérique de l'ANCT dans le cadre de Numérique en Commun[s]

Quelle définition pour les communs numériques ?

- Le commun numérique n'est pas tant la ressource produite que le « système sociotechnique de production » de cette dernière (N. Jullien & K. Roudaut, 2020)
- 2) C'est ce dispositif qu'il faut préserver, soit en le considérant comme une ressource rivale (ibid.), soit en valorisant le travail réalisé dans ce cadre.

Que sont les communs numériques ?

Quelle définition pour les communs numériques ?





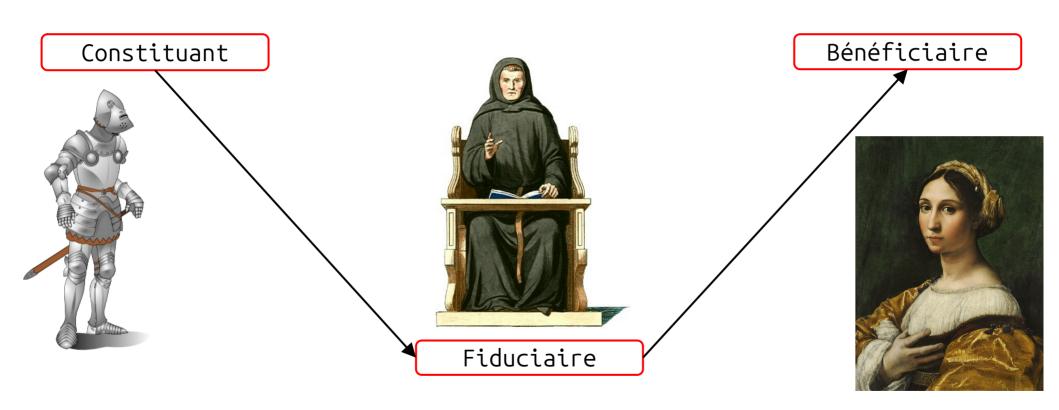
Problématique Valoriser le travail des communs numériques

- 1) Pallier l'« impensé économique du logiciel libre » : les modèles économiques déployés autour des ressources libres ne valorisent pas directement le travail nécessaire au maintien et au développement des ressources (dons, subventions, vente de biens et prestations de services annexes, etc.).
- 2) Protéger le commun de la **prédation capitaliste**: nombre de communs font l'objet d'une ré-*enclosure* par des acteurs capitalistes dominants.

La protection des communs via le trust

Le trust

Le *trust*, c'est quoi ?





Le trust et le droit français

Conception absolutiste de la propriété

Principe d'unicité du patrimoine

exceptions)

exceptions

Fiducie nommée de droit français très peu satisfaisante



La fiducie d'utilité sociale Le *charitable trust et l*a fiducie d'utilité sociale

- 1) Patrimoine **affecté à une vocation** plutôt qu'au bénéfice d'une personne ou d'une organisation
- 2) Permet d'**exclure un bien du marché** et de lui sceller une vocation à perpétuité
- 3) Constituée dans un but d'intérêt général



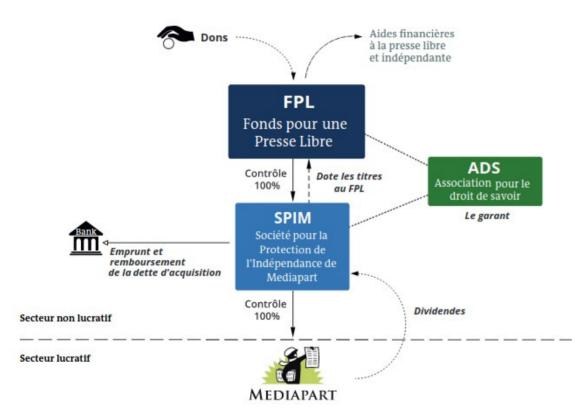






Le trust

L'exemple « voisin » de Mediapart



Le Fonds pour une presse libre (FPL), créé par l'Association pour le droit de savoir (ADS), détiendra *via* la Société pour la protection de l'indépendance de Mediapart (SPIM) 100% du capital de Mediapart. Ce capital sera statutairement sanctuarisé, ni cessible ni achetable.

L'ADS est une association créée par les fondateurs de Mediapart. Le FPL est un fonds de dotation créé par l'ADS. La SPIM est une Société par actions simplifiée (SAS) créée par le FPL. Le FPL est à but non lucratif, dédié à une mission d'intérêt général. Mediapart reste une entreprise de presse, exerçant une activité lucrative.

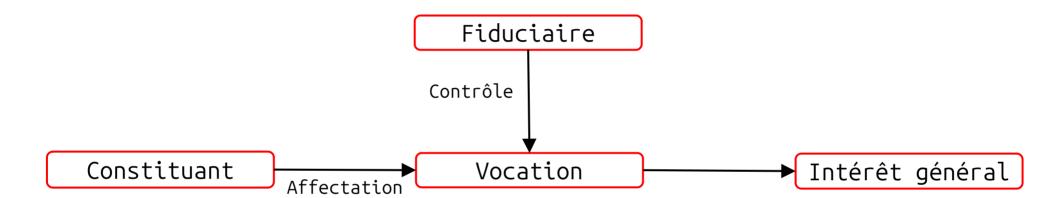
Le FPL et la SPIM ne peuvent intervenir ni dans la gestion de Mediapart ni dans ses orientations éditoriales. L'intervention de la SPIM se limite à veiller à la constitution de réserves financières pour préserver l'avenir de Mediapart. Les dirigeants du FPL et de la SPIM ne peuvent pas diriger Mediapart ni en être administrateurs. De même, les dirigeants de Mediapart ne peuvent diriger le FPL et la SPIM ni en être administrateurs.



https://static.mediapart.fr/files/2019/07/01/libre-et-independant.pdf

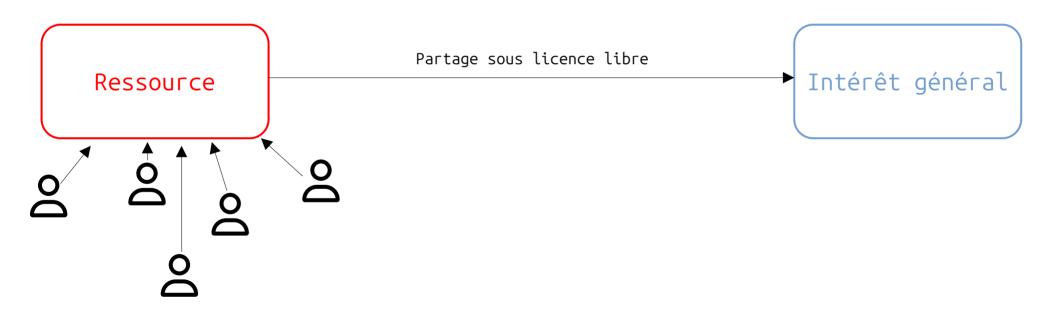


La fiducie d'utilité sociale Le charitable trust et la fiducie d'utilité sociale





La fiducie d'utilité sociale La fiducie d'utilité sociale appliquée au commun

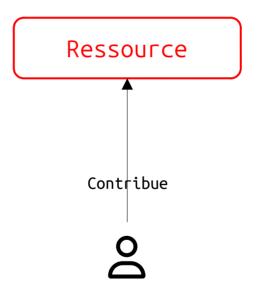




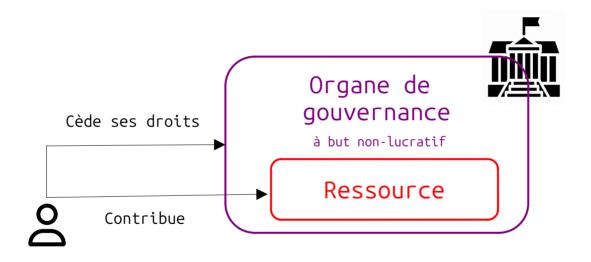
La fiducie d'utilité sociale La fiducie d'utilité sociale appliquée au commun



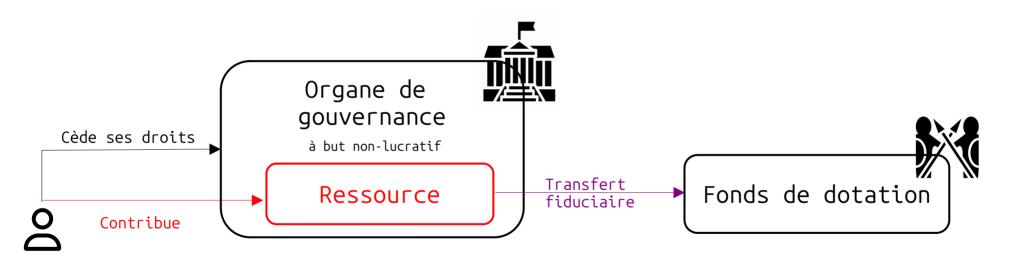






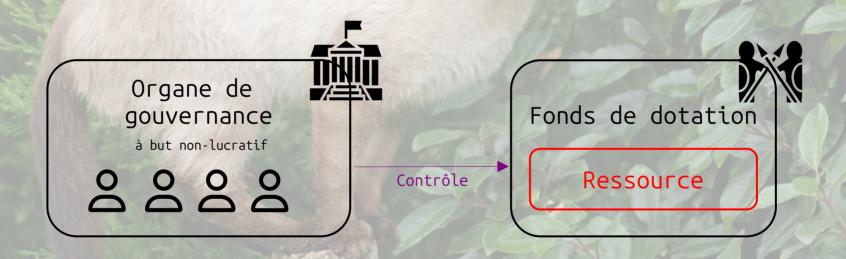








La fiducie d'utilité sociale appliquée au commun



L'incessibilité de la ressource est organisée par la cession et contrôlée par le constituant







